

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 31 AOUT 2023	L'an deux mille vingt trois Le sept septembre,
DATE D’AFFICHAGE 12 SEPTEMBRE 2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BONNASSEAU Patricia – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme COLLIN Monique.
EN EXERCICE : 27	Absent(e)s représenté(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme COURTOIS Cécile – Mme MOAL Sylvie – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme LEROMAIN Nadège – M. TISCHENBACH Thierry.
PRESENTS : 14	Absent(e)s non représenté(e)s : M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert – Mme BILIEU Carine – M. GOFF Jullian.
VOTANTS : 21	Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter l'ordre du jour de la séance du 7 septembre 2023.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 7 septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230907-DEL2023-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Affichage : 12/09/2023



Le Maire

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.